**Règlement du Cantal Air Tour 2024**

La course:

Le **Cantal Air tour** se déroulera du vendredi 5 juillet 2024 8h au dimanche 7 juillet 2024 18h. **Le briefing aura lieu vendredi 5 juillet 2024 à 8h à l’école Parapente-Puy-Mary au cœur du village du Claux.**

Le départ de la course de 3 jours sera donné à la suite de ce briefing.

L’organisation vous demande d’être en mesure de prendre le départ dès le début du briefing.

La course prendra **fin dimanche 7 juillet 2024 à 17h**.

S’en suivra la remise des prix dès le regroupement de tous les concurrents vers 18h.

Le principe:

C’est une course de marche et vol où les concurrents se déplacent uniquement à pied (avec leur matériel de vol) ou en parapente.

Le principe est d’effectuer un parcours en trois étapes, dont chacune des étapes est dévoilé la veille au soir par les organisateurs, en fonction des conditions météo. Ce parcours passera par certaines des 23 balises connues et fixes, avec des rayons qui seront determinés.

Les passages dans les rayons de balises se feront à pied ou en vol, sauf dans le cas où l’organisation indique qu’une balise doit se passer impérativement à pied pour complexifier la manche.

Les balises « bivouac » doivent être ralliés par un pointage physique le vendredi et samedi soir avant 20h et le goal doit être rallié avant 17h le dimanche après-midi

Ces balises « bivouacs » ont pour but de favoriser le regroupement de tous les participants les soirs dans un lieu agréable et convivial permettant le bivouac et re-décollable non loin le lendemain.

Les concurrents doivent faire équipe avec un assistant pour la partie logistique (repas, couchage, massages, etc.). Le véhicule de l’assistant ne peut servir au pilote qu’en dehors des horaires de course ou une fois la progression du pilote stoppée pour rejoindre un lieu de bivouac. L’assistant doit être joignable pendant les horaires de courses et doit pouvoir informer le PC course de l’état physique et du positionnement précis de son coureur.

Les pilotes ne pourront pas attendre d’assistance de l’équipe organisatrice.

Le système de live-tracking sera utilisé pour le pointage sportif, c’est-à-dire la validation des balises, cependant, en cas de panne ou de litige, le pilote doit être en mesure de fournir une trace GPS personnelle de son passage.

Classement et pénalités:

Le classement final s’effectue d’abord au nombre de balises (validés dans l’ordre du parcours) et ensuite au cumul du temps des trois étapes. Le pilote qui a validé la manche (trois étapes) dans le meilleur temps et avec toutes les balises l’emporte.

Des balises optionnelles de valeurs seront proposées chaque jour pour laisser le choix aux participants d’agrandir ou non le tracé en fonction de ses capacités. Ces balises apporteront des bonus temps qui seront déterminés au briefing.

Un classement provisoire sera donné à chaque étape.

Des pénalités seront attribuées aux pilotes qui ne pointeront pas dans les temps sur les lieux de bivouacs:

- 1min de retard = 10 min de pénalité le lendemain matin;

- 6min de retard = 1 heure de pénalité le lendemain matin;

- au delà de 6 min, chaque tranche de 10 min vaut 30 min supplémentaires

La course est gelée entre 21h et 7h. Ni vol, ni marche autorisés. La pénalité maximum peut monter à 3 heures.

Si un pilote n’atteint pas le point de bivouac, il se verra attribuer d’office une pénalité sur le reste du groupe (balise ou temps, selon la physionomie de la course)

Il pourra par contre rallier le bivouac grâce à son assistant et devra reprendre la course depuis son point d’arrêt de la veille.

Règles générales, pointage sécurité, secours…:

Nicolas Treins, Camille Ponsonnier et deux pilotes parmi les concurrents seront élus et représenteront les participants pour prendre des décisions avec l’organisation. Ce groupement constituera le comité́ de pilote (décisions en cas de litiges, sanctions, choix d’arrêt de manche…).

Le directeur de l’épreuve sera choisi par l’organisateur.

Les pilotes sont les seuls « maîtres à bord ». En cas d’évolution défavorable au vol libre des conditions météorologiques, le DE et/ou le comité d’organisation pourront décider de geler la possibilité de voler, la course pourra ainsi se poursuivre à pied jusqu’à la décision de réouverture des vols. La décision d’un arrêt total de la course pourra également être prise. Si tel était le cas, les pilotes seront prévenus par WhatsApp et par radio.

Nous rappelons toutefois que le pilote est le seul à pouvoir prendre les décisions qui s’imposent, l’analyse et l’anticipation de l’évolution des conditions devant être un souci de chaque instant.  
L’équipe d’organisation n’assure pas de fonction d'encadrement sur ces 3 jours mais un rôle d'organisateur en mettant en place la dynamique de course.

Chaque pilote doit :

- avoir une carte compétition à jour, qui sous entend avoir son BPC

- pouvoir justifier d’une RC aérienne.

Pour les pilotes étrangers ou non licenciés FFVL, être titulaire du niveau IPPI5, d'une assurance responsabilité civile aérienne et être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du parapente et de la randonnée sportive en montagne en compétition durant 3 jours, daté de moins d'un an par rapport au premier jour de course

La compétition est ouverte au biplace.  
Le pilote n’a le droit que de marcher (escalade interdite) ou de voler. Les participants doivent se conformer à la règlementation en vigueur (espaces aériens, assurances, etc.). Les participants s’exposent à l’exclusion de la course en cas de non-respect.

La course peut être annulée ou modifiée par le comité́ d’organisation.

Les équipes peuvent donner des interviews, photos, vidéos uniquement si le nom Cantal Air Tour apparaît clairement.  
Les inscriptions se font via le site internet de la FFVL.

L’inscription est validée à l’inscription en ligne sur le site FFVL.

Le coût de l’inscription pour les trois jours de course, à régler en amont est de **105€.**

Pour les biplaces, le passager doit régler son inscription à hauteur de 50 euros.

Également un chèque de caution vous sera demandé pour le prêt du tracker.

Clause de non remboursement : En cas de désistement à partir de 15 jours avant le départ, l’organisation ne remboursera pas le montant de l’inscription.

En cas d’annulation dû à une météo trop défavorable durant l’ensemble de l’épreuve, l’organisation retiendra 20 euros de frais d’organisation par équipe (30€ pour les équipes biplace).

**La clôture des inscriptions est le 31 mai 2024.**

L’équipe s’engage à être présente au briefing de départ et à la remise des prix le dernier jour de la course. La remise des lots sera faite par tirage au sort parmi tous les participants.

L’équipe s’engage à porter si besoin les supports fournis par les sponsors du Cantal Air Tour.

L’équipe cède à l’organisation du Cantal Air Tour tous les droits d’utilisation de son image, sur tout support à des fins de promotion de l’épreuve.

L’organisation considère que tous les pilotes inscrits à l'épreuve participent à l’intégralité́ de l’épreuve. Ainsi :  
- Si un pilote décide de ne plus courir, il doit en informer l’organisation le plus tôt possible dès l’arrêt de sa course.  
- Si un pilote désire quitter la course, il doit en informer l’organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.  
Chaque jour sera validé, même en cas de non vol.

Chaque équipe s’engage à communiquer à l’organisation à la fin de chaque journée, par téléphone, par email ou par contact radio, sa position (pour raison de sécurité́). L’équipe doit s’assurer que l’organisation a bien pris note (accusé de réception). Si une équipe ne s’est pas signalée 15min après l’horaire du pointage sécurité, les secours pourront être alertés, à la charge de l’équipe.

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier **IMMÉDIATEMENT** son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J’AI BESOIN DE SECOURS. Le pilote qui vole à proximité́ d’un pilote en difficulté́ doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

Matériel obligatoire (porté en permanence par le coureur):

- Parapente homologué

- Parachute de secours

- Casque

- GPS

- Tracker (fourni par l’organisation)

- Téléphone portable en fonctionnement permanent

- Radio en fonctionnement permanent

Chaque équipe doit pouvoir recharger son matériel de sécurité́ tous les jours : radio, portable, ...

Chaque équipe choisit un matériel unique pour les trois jours de course et ne peut en changer, sauf en cas de dommages et sur approbation de l’organisation.

Liste des balises :

- B01100 Puy Mary

- BO3100 Puy Violent

- BO4100 Suc de Rond

- BO5100 Suc de Fonrouge

- BO6100 Puy de Secheuse

- B15100 Embec déco

- BO8200 Puy de Bane

- BO9200 Plomb du Cantal

- B11200 Col de légal

- B12200 Plateau de Salers

- B13200 Col d’Aulac

- B14200 Cheylade déco

- B02200 Elanceze

- B17300 Lac du Pécher

- B18300 Rocher de la Boyle

- B19300 Lac des graves

- B20300 Salers

- B21300 château d’Apchon

- B22300 Murat Vierge

- B10300 Vic déco

- X23500 Col de Serre

- G1000 Goal le Claux

(Balises bivouacs non listés ci dessus)